Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_89-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1er juin 2023)

Date de convocation : 15 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 1er juin 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, CACHELOU, GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU.

Absents ou excusés : M. AUSSANT, VISSE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Pouvoir : M. AUSSANT à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : CULTURE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES : CONVENTION DE DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS COLLECTIVES

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La prise de compétence Pays d'art et d'histoire et la mise en place d'un plan annuel d'actions collectives ont été votées en délibération du 12 juillet 2011.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau confie depuis, par convention partenariale, la maîtrise d'ouvrage des actions collectives PAH des Pyrénées béarnaises à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

La dernière convention définissant les modalités partenariales afférentes à la gestion du label et à son programme d'actions a été votée en Conseil Communautaire du 10 juillet 2018 pour une durée de 3 ans puis prolongée de 24 mois amenant le terme au 31 décembre 2022.

Compte tenu de la procédure en cours de renouvellement du label et du calendrier de mise en œuvre, il est proposé de renouveler les modalités de partenariat avec le prolongement de cette convention jusqu'à la prochaine convention cadre portant sur le renouvellement du label.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport **;**

- VALIDE la reconduction des modalités de partenariat de la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;

-AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON